

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020 à 19H30

Présents : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE J.P. PERROT, A. BRET, C. DUMAS, T. GEROSSIER, A.L. BRUNET, M. JEANNEY, G. PIPAZ, I. RACCURT, J.C. RUGA. F. BROUSSE

Madame le Maire procède à l'appel.

Absent Excusé : F. BEAUVOIS (Pouvoir A. RACCURT)

Absents : S. AMEUR,

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée de lui permettre d'ajouter un point à l'ordre du jour « Convention association Les Tri-Côt'Ain / commune de Bressolles – Participation aux frais de fonctionnement ». Le Conseil Municipal accède à sa requête.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE L'EAU EXERCICE 2019

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2019

- Section d'exploitation dépenses : 81 594,79 €
- Section d'exploitation recettes : 73 426,52 €
- **Soit un déficit d'exploitation de : 8 168,27 €**

- Section d'investissement dépenses : 29 554,35 €
- Section d'investissement recettes : 16 957,00 €
- **Soit un déficit d'investissement de : 12 597,35 €**

Madame le Maire s'est retiré au moment du vote, le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE L'EAU EXERCICE 2019

Madame le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Trésorier qui laisse apparaître un résultat de clôture de 46 679,06 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2019.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC EXERCICE 2019

- **Madame le Maire présente le Compte Administratif 2019**

Ce budget comporte une seule section d'exploitation, aucune opération a été réalisée durant cet exercice.

Madame le Maire s'est retiré au moment du vote, le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE SPANC EXERCICE 2019

Madame le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Trésorier qui laisse apparaître un résultat de clôture de 0,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2019.

EMPRUNTS GARANTIS SEMCODA / CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS COLLECTIFS PLS.

Madame le Maire présente la demande de la SEMCODA qui a obtenu l'agrément de l'Etat pour la construction de 4 logements collectifs PLS à Bressolles « Chemin du Verfay ». La SEMCODA sollicite l'accord de la commune sur les montants de garantie qui seront demandés à hauteur de 50% soit pour un montant total de 244 850,00 €. Elle précise que le montant de garantie d'emprunts n'entre pas dans le cadre du taux d'endettement de la commune. Le Conseil Municipal par 13 Voix Pour 1 Voix Contre donne son accord de principe de garantie d'emprunts à hauteur de 50% soit pour un montant de 244 850,00 € permettant la construction de 4 logements collectifs PLS « Chemin du Verfay ». Une nouvelle délibération accordant la garantie d'emprunts sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal dès la réception des contrats de prêt.

REGLEMENT EUROPEEN PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du schéma de mutualisation, les communes de Balan, Béliigneux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Pizay et Sainte-Croix ainsi que la 3 CM ont passé un groupement de commandes portant sur la mise en conformité au RGPD en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015. En comité de pilotage du 07 Octobre 2019, Messieurs les Maires et Président de la 3CM ont, à l'unanimité voté, pour recourir à un Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé externalisé à l'échelle du groupement de commandes RGPD. Cette nouvelle étape s'inscrit donc dans la continuité du marché initial du groupement de commandes, il est donc proposé de signer un avenant à la convention constitutive permettant la consultation pour le service d'un DPD externalisé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes RGPD.

TRAVAUX SUR LES FOURS DE QUARTIER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les fours de quartier appartiennent au patrimoine communal mais que l'utilisation de ces derniers est bien souvent réservée aux administrés environnants. Certains fours nécessitent une réfection et selon ce qui avait été décidé ultérieurement la commune finançait l'achat des matériaux et les usagers réalisaient les travaux de réfection. Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de connaître sa position sur la réalisation des travaux à venir. Monsieur Christian GOUVERNEUR informe que la commune s'est réappropriée le four de France et demande à Monsieur Fernand BROUSSE de bien vouloir fournir les documents en sa possession. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la décision prise ultérieurement, la commune continue à financer l'achat des matériaux nécessaires et autorise les usagers des fours de quartier à réaliser les travaux de réfection sous contrôle d'un représentant de la commune.

CONVENTION ASSOCIATION LES TRI-CÔT'AIN / COMMUNE DE BRESSOLLES PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2018 autorisant le Maire à signer la convention de reversement de l'activité périscolaire établie entre l'association Les Tri-Côt'Ain et la commune de Bressolles. Elle précise que cette convention portait sur une durée de 3 ans pour un taux de reversement égal à 90%. Elle rappelle que chaque commune met à disposition les locaux, les équipements, le personnel communal d'encadrement et de service pour le bon fonctionnement de la gestion du périscolaire. Lors de la dernière assemblée générale l'association et la commune de Bressolles ont décidé que le montant de reversement s'élèverait à 95% dès la rentrée 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention tels que énoncés et rédigés, autorise Madame le Maire à signer cette dernière. A noter que la commune devrait reprendre à sa charge les frais liés à la téléphonie à l'issue de l'engagement de l'association envers l'opérateur, en attendant la commune remboursera ces frais à l'appui des factures réglées par les Tri'Côt'Ain.

DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de Madame la Présidente du Sou des Ecoles de Bressolles sollicitant la contribution de la commune pour l'achat d'un lot en vue de la manifestation LOTO. La commune soutient les associations mais ne peut répondre favorablement à ce style de demande.

Commission Cimetière (A.L. BRUNET) : le règlement sera modifié prochainement pour permettre aux personnes qui le souhaitent d'acheter une concession cinéraire – caverne - au même titre qu'une concession funéraire.

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e.communication de l'Ain Assemblée Générale du 27 janvier 2020 (B. LAVIRE) :

- Rapport d'orientations budgétaires.
- Programme de soutien photovoltaïque.
- Déploiement de la fibre programme 2020.

Questions Diverses

Monsieur Gilbert PIPAZ informe l'assemblée que le bulletin municipal 2019 est achevé et prêt au tirage.

Monsieur Christian GOUVERNEUR s'inquiète du nombre de conseillers qui seront présents aux permanences du bureau de vote lors du scrutin de l'élection municipale.

La séance est levée à 21h45